



MAIRIE DE BRON
Direction de l'Action Éducative
Tel. : 04 72 36 14 68
Fax : 04 72 36 14 64
education@ville-bron.fr
<https://espace-ecole.ville-bron.fr>

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Si vous êtes intéressé par une inscription aux temps périscolaires, veuillez-vous rendre sur l'Espace Ecole <https://espace-ecole.ville-bron.fr> pour remplir votre demande. Vous pouvez également nous retourner ce document rempli avec les pièces demandées et dûment signé avant le 31 mai 2018. Aucune inscription ne pourra être acceptée si le dossier n'est pas retourné complet.

L'enfant

Coordonnées de l'enfant

Nom : Prénom :
Né(e) le : à Dept :
Sexe : F M

Parents

Responsable légal 1 de l'enfant

Nom Prénom
.....
Nom de jeune fille
Né(e) le :
Exerce l'autorité parentale oui non
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Port.
Mail :
Employeur :
Profession :
Tél professionnel :
 marié divorcé séparé célibataire autre

Responsable légal 2 de l'enfant

Nom Prénom
.....
Nom de jeune fille
Né(e) le :
Exerce l'autorité parentale oui non
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Port.
Mail :
Employeur :
Profession :
Tél professionnel :
 marié divorcé séparé célibataire autre

Personnes majeures habilitées à venir chercher votre enfant (pas plus de 3 personnes hors membres du foyer)

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté
1					
2					
3					

Justificatifs à joindre avec votre inscription (le service ne fait pas de photocopie pour le public)

- Une copie des attestations de travail ou formation (le dernier bulletin de salaire des deux parents, ou attestation d'employeur ou Kbis ou toute autre pièce justifiant de l'activité professionnelle)
- Étudiant / personne en formation : certificat de scolarité ou à défaut une carte d'étudiant / certificat de formation.
- Attestation CAF de moins de 3 mois où figure le quotient familial. Pour les familles qui n'ont qu'un enfant et pas de CAF le dernier avis d'imposition.
- Jugement de divorce avec indication de la pension alimentaire, foyer de rattachement de l'enfant, indication si garde alternée.

En cas de garde alternée, merci d'indiquer ci-dessous le calendrier et les adresses de facturation :

Inscription aux temps périscolaires

Les modalités d'accès aux temps périscolaires sont décrites dans le règlement municipal des temps périscolaires.

La Ville de Bron recommande aux parents de veiller à ne pas rallonger le temps de présence de leur enfant par des réservations multiples aux différents temps périscolaires de la journée.

			Réservation à l'année					Réservation occasionnelle (1)
			L	Ma	Me	J	V	
1 - Restauration scolaire	11H30 – 13H30	Payant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 - Garderie du matin	7H30 – 8H30	Payant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 - Accueil du soir			Choisir le temps souhaité (un choix par jour)					
• Accueil Récréatif	16H30– 17H00	Gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Accueil Long	16H30– 17H45	Gratuit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Si vous souhaitez réserver des activités de façon occasionnelle, vous pourrez le faire par l'intermédiaire de l'Espace École <https://espace-ecole.ville-bron.fr>.

Menu sans porc	<input type="checkbox"/>
Allergie alimentaire / problème de santé nécessitant un PAI (2)	<input type="checkbox"/>
Enfant accompagné par EVS/AVS sur le temps scolaire	<input type="checkbox"/>
L'enfant a le droit de quitter seul(e) l'accueil du soir en élémentaire (3)	<input type="checkbox"/>
Autorisation de diffusion dans les publications écrites, numériques et vidéos de la ville	<input type="checkbox"/>

(2) Toute allergie alimentaire et/ou problème médical doit obligatoirement être signalé. La réservation au restaurant ne pourra se faire qu'après la consultation du médecin scolaire, l'examen du dossier par une commission spécialisée et la signature du Projet d'Accueil Individualisé.

(3) À défaut de ce renseignement, l'enfant restera obligatoirement aux services périscolaires jusqu'à l'arrivée des personnes dûment habilitées.

Annulation ou rajout de réservation

Si vous souhaitez annuler ou rajouter des réservations, vous pouvez le faire au minimum **11 jours ouvrés avant la date du jour concerné** par la modification en vous connectant à l'Espace École. Les modifications pour la garderie du matin peuvent se faire à **3 jours ouvrés avant la date**. Après ce délai, ne seront acceptées que les modifications exceptionnelles, motivées et justifiées (hospitalisation, décès, naissance, reprise d'activité...) **sur votre Espace École**. Pour tous renseignements : 04 72 36 14 68

Facturation

Les tarifs des temps périscolaires sont fixés par délibération municipale.

Les factures sont disponibles sur votre Espace École et envoyées une fois par mois par mail

Je ne souhaite pas que la facture me soit envoyée par mail

Règlement

Je choisis le paiement de la facture par prélèvement automatique

Fournir un relevé d'identité bancaire et un mandat de prélèvement SEPA. Si vous aviez choisi ce mode de règlement l'année scolaire précédente et que vos coordonnées bancaires n'ont pas changé, vous n'avez pas besoin de fournir à nouveau ces 2 documents.

Je soussigné (e), atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires de la Ville de Bron qui m' a été envoyé et certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements qui figurent sur le présent document.

J'autorise les responsables à faire donner tous les soins par un médecin ou à faire transporter mon enfant en cas d'urgence dans un hôpital.

Fait à :

le :

Signature

Cette demande complétée et accompagnée des pièces justificatives demandées devra parvenir à l'accueil Pestourie DAE avant le 18 mai 2018
(Pôle de Services Municipaux - 21, place du 11 Novembre 1918 - 69500 BRON
ou Ville de Bron - Place de Weingarten - CS n°30012 - 69671 BRON Cedex).

Tout dossier non complet ne sera pas traité et vous sera retourné